



Procès-Verbal Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 17
22 Janvier 2026

En visio : Jean-Luc Briand, Président de la Commission

Présents : Benjamin Huteau - Manuel Vinet

Excusés : Maxence Desmas - Jordan Lust

Assistant : Isabelle Perrette, assistante

Sébastien Cornuault, CTD DAP

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 16 du 13 janvier 2026 sans réserve.

Forfaits

• Forfaits

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux, un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

- Feuilles de plateau non reçues du 17 janvier 2026

N° match	Division	Club recevant	Décision
Centre 6	CECA Niv. 2	FC Guémené Massérac	Réclamée

Match n° 55147292 Nantes Sporting Club 1 / Saint-Sébastien FC 2 U13 Départemental Élite groupe E du 13.12.2025

Considérant que l'article 28 des règlements des critériums U13 Masculins, dispose que :

1. « La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article ».

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

La Commission relève que :

- Le club de Nantes Sporting Club n'a pas envoyé sa FMI, ni de feuille de match papier 5 jours ouvrables après la rencontre
- Le club a été relancé par les services administratifs et n'a pas donné réponse.

De ce fait, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 du club de Nantes Sporting Club et d'en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Saint-Sébastien FC
- D'infliger une amende de 33 € au club de Nantes Sporting Club

Coupes et Challenges

- **Festival Foot U13M Pitch**

La Commission constitue 8 centres de 4 équipes numérotées de 1 à 4.

Le tour 4 se jouera le 7 février 2026.

Organisation des rencontres (groupes de 4 équipes)

H0 : 1-2 et 3-4

H+25 min : 1-3 et 2-4

H+50 min : 1-4 et 2-3

Foot à 8 - U13 : 20 minutes (1x20')

Organisation des rencontres (groupe de 3 équipes si forfait ou exempt)

H0 : 1-2

H+35 min : 1-3

H+1h10 min : 2-3

Foot à 8 - U13 : 30 minutes (1x30')

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil **FAL** et affichés sur le Site Internet dans la rubrique **FAL**. **Toute modification d'horaire doit être adressée au préalable au District.**

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Qualification : 2 équipes qualifiées sur 4 pour la finalité départementale soit 16 équipes.

Important : Les équipes classées 3^e et 4^e sont éliminées.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil **FAL** et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

- **Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 – Niveau 1**

La Commission constitue 12 centres de 4 équipes numérotées de 1 à 4.

Le tour 4 se jouera le 7 février 2026.

Organisation des rencontres (groupes de 4 équipes)

H0 : 1-2 et 3-4

H+25 min : 1-3 et 2-4

H+50 min : 1-4 et 2-3

Foot à 8 - U13 : 20 minutes (1x20')

Organisation des rencontres (groupe de 3 équipes si forfait ou exempt)

H0 : 1-2

H+35 min : 1-3

H+1h10 min : 2-3

Foot à 8 - U13 : 30 minutes (1x30')

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil **FAL** et affichés sur le Site Internet dans la rubrique **FAL**. **Toute modification d'horaire doit être adressée au préalable au District.**

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Niveau 1

Qualification : 1 équipe qualifiée sur 4 pour la finalité départementale soit 12 équipes.

Important : Les équipes classées 2^e, 3^e et 4^e sont éliminées.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

- **Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 – Niveau 2**

La Commission constitue 12 centres de 4 équipes numérotées de 1 à 4.

Le tour 4 se jouera le 7 février 2026.

Organisation des rencontres (groupes de 4 équipes)

H0 : 1-2 et 3-4

H+25 min : 1-3 et 2-4

H+50 min : 1-4 et 2-3

Foot à 8 - U13 : 20 minutes (1x20')

Organisation des rencontres (groupe de 3 équipes si forfait ou exempt)

H0 : 1-2

H+35 min : 1-3

H+1h10 min : 2-3

Foot à 8 - U13 : 30 minutes (1x30')

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil FAL et affichés sur le Site Internet dans la rubrique FAL. Toute modification d'horaire doit être adressée au préalable au District.

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Niveau 2

Qualification : 1 équipe qualifiée sur 4 pour la finalité départementale soit 12 équipes.

Important : Les équipes classées 2^e, 3^e et 4^e sont éliminées.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

- **Challenge U12M**

La Commission constitue 3 centres de 2 x 3 équipes numérotées de 1 à 6.

Le tour 3 se jouera le 7 février 2026.

Organisation des rencontres

H0 : 1-2 et 4-5

H+35 min : 1-3 et 4-6

H+1h10 min : 2-3 et 5-6

Foot à 8 - U13 : 30 minutes (1x30')

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil FAL et affichés sur le Site Internet dans la rubrique FAL. Toute modification d'horaire doit être adressée au préalable au District.

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Qualification : 2 équipes qualifiées sur 3 pour la finalité départementale soit 12 équipes.

Important : Les équipes classées 3^e sont éliminées.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

- **Coupe Foot5 U13M**

La Commission constitue 4 centres de 5 équipes.

Le tour 2 se jouera le 7 février 2026.

Foot5 - U13 : 12 minutes (1x12'). En cas de score de parité à l'issue du temps réglementaire, une séance de tirs au but en mort subite est réalisée.

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil **FAL** et affichés sur le Site Internet dans la rubrique **FAL**. **Toute modification d'horaire doit être adressée au préalable au District.**

Décompte des points

3 : Match Gagné - 2 : Match Gagné après tirs au but - 1 : Match Perdu après tirs au but - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Qualification : 1 équipe qualifiée sur 5 pour la finalité départementale soit 4 équipes.

Important : Les autres équipes sont éliminées.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil **FAL** et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette





4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 – Festival Foot U13M - Pitch

Tour 4
Samedi 07 Février 2026

Saison 2025/2026

CENTRE N°01 - St-Fiacre Côteaux Vignoble Fc

- 1 - Nantes Bellevue Jsc 1
- 2 - Nantes Dervallières Acs 1
- 3 - St-Père en Retz 1
- 4 - St Fiacre Côteaux Vignoble Fc 1

CENTRE N°03 - Nantes St-Félix Ccs

- 1 - Nantes Fc 1
- 2 - Erbray Jeunes 1
- 3 - Plessé Dresny Es 1
- 4 - Nantes St-Félix Ccs 1

CENTRE N°05 - Thouaré s/Loire Us

- 1 - St-Nazaire Af 1
- 2 - Thouaré s/Loire Us 1
- 3 - Rezé Aepr 1
- 4 - Sucé s/Erdre Jge 1

CENTRE N°07 - Blain Es

- 1 - Blain Es 1
- 2 - Nantes Fc Toutes Aides 1
- 3 - Gj Asl Fccm 1
- 4 - Montoir Cs 1

CENTRE N°02 - Gétigné B. Fc

- 1 - St-Sébastien s/Loire Fc 1
- 2 - Nantes Métallo Sc 1
- 3 - Gétigné Boussay Fc 1
- 4 - Nantes La Mellinet 1

CENTRE N°04 - Bouaye Fc

- 1 - Orvault Rc 1
- 2 - Nantes Sc 1
- 3 - Bouaye Fc 1
- 4 - Pontchâteau Aos 1

CENTRE N°06 - Vertou Ussa

- 1 - Herbignac Sc 1
- 2 - Géneston As Sud Loire 1
- 3 - Châteaubriant Voltigeurs 1
- 4 - Vertou Ussa 1

CENTRE N°08 - St-André des Eaux

- 1 - Carquefou Usja 1
- 2 - St-André des Eaux 1
- 3 - St-Marc s/Mer Foot 1
- 4 - Orvault Sf 1





4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 - Challenge "Espoirs" Crédit Agricole U13 - Niveau 1

Tour 4
Samedi 07 Février 2026

Saison 2025/2026

Edition 00 - 22.01.2026

CENTRE N°01 - St-Joachim Fc Brière

- 1 - Guérande Sa 1
- 2 - St-Nazaire Immaculée Fc 1
- 3 - St-Joachim Fc Brière 1
- 4 - St-Nazaire Af 3

CENTRE N°03 - Plessé Dresny Es

- 1 - Guenrouët Us 1
- 2 - Vay Marsac Fc 1
- 3 - St-Nazaire Af 2
- 4 - Plessé Dresny Es 2

CENTRE N°05 - Carquefou Usja

- 1 - Oudon Couffé Fc 1
- 2 - Carquefou Usja 2
- 3 - St-Julien Divatte Fc 2
- 4 - Ancenis Rcasg 1

CENTRE N°07 - Rezé Arepr

- 1 - Thouaré s/Loire Us 2
- 2 - St-Sébastien s/Loire Fc 2
- 3 - Rezé Arepr 2
- 4 - Nantes St-Pierre 1

CENTRE N°09 - Nantes Sud 98

- 1 - Nantes Bellevue Jsc 2
- 2 - Bouaye Fc 2
- 3 - Pornic Foot 1
- 4 - Nantes Sud 98 1

CENTRE N°11 - Vertou Foot Es

- 1 - St-Hilaire de Clisson Fcsm 1
- 2 - Vertou Foot Es 1
- 3 - Nantes St-Yves Esp. 1
- 4 - St-Fiacre Côteaux du Vignoble Fc 2

CENTRE N°02 - Vigneux Es

- 1 - Gj La Baule Côte d'Amour 1
- 2 - Vigneux Es 1
- 3 - Besné Ja 1
- 4 - Pontchâteau St-Guillaume As 1



CENTRE N°04 - Gj Abbaretz Pierre Bleue

- 1 - Châteaubriant Voltigeurs 2
- 2 - Gj Abbaretz Pierre Bleue 1
- 3 - Guémené Pays Fc 1
- 4 - St-Vincent des Landes Lustvi 1

CENTRE N°06 - Héric Fc

- 1 - Nort s/Erdre Ac 2
- 2 - St-Étienne de Montluc Fc Loire et Sillon 1
- 3 - St-Sébastien s/Loire Fc 3
- 4 - Héric Fc 1

CENTRE N°08 - Treillières Sf

- 1 - Sautron As 1
- 2 - La Roche Blanche Côteaux 1
- 3 - Treillières Sf 1
- 4 - Nantes La Mellinet 2

CENTRE N°10 - Rouans Vue Es des Marais

- 1 - Vertou Ussa 2
- 2 - Rouans Vue Es des Marais 1
- 3 - Orvault Sf 2
- 4 - Géneston As Sud Loire 2

CENTRE N°12 - Bouguenais Foot

- 1 - Bouguenais Foot 2
- 2 - St-Michel Océane Fc 1
- 3 - Le Pellerin Fc Basse Loire 1
- 4 - Villeneuve Bourgneuf Fc 1





4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : i

Foot à 8 - Challenge "Espoirs" Crédit Agricole U13 - Niveau 2

Tour 4
Samedi 07 Février 2026

Saison 2025/2026



ENTRE N°01 - St-Nazaire Alerte de Méan

- 1 - St-Nazaire Ump 2
- 2 - Paimboeuf Estuaire Fc 2
- 3 - Campbon Ubcc 3
- 4 - St-Nazaire Alerte de Méan 1

CENTRE N°03 - St-Étienne de M. Fc Loire et Sillon

- 1 - Gj Portes de Bretagne 2
- 2 - Plessé Dresny Es 3
- 3 - St-Étienne de Montluc Fc Loire et Sillon 2
- 4 - Guémené Pays Fc 2

CENTRE N°05 - Petit Mars Fc

- 1 - Oudon Couffé Fc 2
- 2 - Gj Joué Les Touches 2
- 3 - Nozay Os 2
- 4 - Petit Mars Fc 1

CENTRE N°07 - Nantes Fc Toutes Aides

- 1 - Carquefou Usja 5
- 2 - Nantes Fc Toutes Aides 2
- 3 - La Chapelle s/Erdre Ac Chap. 3
- 4 - St-Herblain Preux As 1

CENTRE N°09 - Ste-Pazanne Fc Retz

- 1 - Nantes St-Pierre 2
- 2 - Ste-Pazanne Fc Retz 2
- 3 - Vertou Foot Es 2
- 4 - St-Julien Divatte Fc 3

CENTRE N°11 - Rezé Fc

- 1 - Rezé Fc 2
- 2 - Les Sorinières Élan Foot 3
- 3 - Nantes Sud 98 2
- 4 - Géneston As Sud Loire 3

CENTRE N°02 - Montoir Cs

- 1 - St-Nazaire Af 4
- 2 - Montoir Cs 2
- 3 - Gj Asl Fccm 2
- 4 - Pornichet Es 3

CENTRE N°04 - St-Mars du Désert Ja

- 1 - Ent. Soudan Us/Villepôt Us 1
- 2 - Châteaubriant Al 1
- 3 - Ancenis Rcasg 2
- 4 - St-Mars du Désert Ja 1

CENTRE N°06 - Orvault Rc

- 1 - Derval Sc Nord Atlantique 2
- 2 - Couëron Chabossière Fc 2
- 3 - Thouaré s/Loire Us 4 (ex 3)
- 4 - Orvault Rc 2

CENTRE N°08 - Ste-Luce s/Loire Us

- 1 - Sautron As 2
- 2 - Gj de Goulaine 3
- 3 - Rezé Aepr 3
- 4 - Ste-Luce s/Loire Us 1

CENTRE N°10 - Le Pellerin Fc Basse Loire

- 1 - St-Herblain Uf 2
- 2 - Pont St-Martin Fc Gd Lieu 2
- 3 - Gj Deux Coutais 1
- 4 - Le Pellerin Fc Basse Loire 2

CENTRE N°12 - St Père en Retz

- 1 - Pornic Foot 2
- 2 - St Père en Retz 2
- 3 - Le Pellerin Fc Basse Loire 3
- 4 - St-Nazaire Ump 1





4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 - Challenge Départemental U12

Tour 3
Samedi 07 Février 2026

Saison 2025/2026

CENTRE N°01 - Nantes Métallo Sc

Poule A

- 1 - Thouaré s/Loire Us 3 (ex 21)
- 2 - Nantes Métallo Sc 21
- 3 - Nantes Bellevue Jsc 21

Poule B

- 4 - Nantes La Mellinet 21
- 5 - Vertou Ussa 21
- 6 - Rezé Fc 21



CENTRE N°02 - Nantes Sc

Poule A

- 1 - St-Sébastien s/Loire Fc 22
- 2 - Nantes Sc 21
- 3 - Carquefou Usja 21

Poule B

- 4 - Nantes Dervallières Acs 2
- 5 - Pornic Foot 21
- 6 - Nantes Fc Toutes Aides 21

CENTRE N°03 - Savenay Malville Prinquiau Fc

Poule A

- 1 - Héric Fc 2
- 2 - Savenay Malville Prinquiau Fc 21
- 3 - St-Nazaire Af 21

Poule B

- 4 - Sautron As 21
- 5 - St-Nazaire Immaculée Fc 2
- 6 - Couëron Chabossière Fc 21



COUPE FOOT 5

U13M

07/02/2026

Centre 1	
Lieu	St AUBIN DE GUERANDE
A	FC Brière 2
B	Pornichet Es 2
C	Paimboeuf Estuaire 3
D	Donges Fc 2
E	Herbignac St Cyr 2

Centre 2	
Lieu	As Sautron
A	As Sautron 22
B	Gj Abbaretz Pierre Bleue 3
C	Héric Fc 4
D	St Herblain Uf 3
E	Savenay Malville Pfc 3

Centre 3	
Lieu	SAINTE LUCE SUR LOIRE
A	Ste Luce / Loire Us 2
B	Gj de Goulaine 2
C	Orvault Sf 22
D	St Hilaire Clisson F 2
E	Treillières Sympho F 21

Centre 4	
Lieu	ST SEBASTIEN / LOIRE
A	St Sébastien Fc 4
B	Sorinières Elan F 2
C	Machecoul Asr 2
D	
E	St Herblain Oc 2

Type de dossier : Administratif								
Dossier :	23499104							
Date :	20/01/2026							
Personne :	Club : 564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB							
Motif :	Festival U13, Centre 11 du 10.01.26		Date d'effet	Date de fin	Montant			
Décision :	05	Amende : Forfait	22/01/2026		22/01/2026	30,00€		
Dossier :	23499190							
Date :	20/01/2026							
Personne :	Club : 548227 F.C. PAYS DE GUEMENE							
Motif :	CHALLENGE U13, NIVEAU 2, CENTRE 6, DU 10.01.26		Date d'effet	Date de fin	Montant			
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches	22/01/2026		22/01/2026	17,00€		
Dossier :	23499191							
Date :	20/01/2026							
Personne :	Club : 544823 ARCHE F.C.							
Motif :	CHALLENGE U13, NIVEAU 2, CENTRE 24, DU 10.01.26		Date d'effet	Date de fin	Montant			
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches	22/01/2026		22/01/2026	17,00€		
Dossier :	23499717							
Date :	21/01/2026							
Personne :	Club : 548227 F.C. PAYS DE GUEMENE							
Motif :	CHALLENGE U13, NIVEAU 2, CENTRE 6, DU 10.01.26		Date d'effet	Date de fin	Montant			
Décision :	17	Amende : Resultat Non Saisi sur Internet	22/01/2026		22/01/2026	17,00€		
Dossier :	23520659	Match :	58476.1	Départemental Elite U13 Masculin / 2	Groupe E	563		
Date :	31/01/2026	13/12/2025	563770	Nantes Sporting Club 1	-	582222 Saint Sébastien Fc 2		
Personne :	Club : 563770 SPORTING CLUB DE NANTES							
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI		Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	42	Non retour de la feuille de match papier ou FMI	22/01/2026		22/01/2026	33,00€		